

LETTRÉ OUVERTE

À Monsieur le Président de la République,

Depuis plusieurs semaines, la France traverse une crise sanitaire sans précédent plongeant notre pays dans un profond désarroi avec des mesures de confinement jamais connues et ce, afin d'endiguer la propagation du Covid-19 au sein de la population. Les directives présidentielles, dictées par les comités médicaux et scientifiques de notre pays, et relayées par le gouvernement, n'ont qu'un seul objectif : réduire les risques de contagion.

A cette fin, tous les services de l'Etat sont mobilisés. Leurs agents, vos agents, connaissent leurs devoirs et ont à cœur de permettre la continuité du service public et la poursuite de leurs missions sans compter leurs heures, les risques encourus, le sacrifice de leur vie familiale et leur santé. Et pourtant, vous en conviendrez, cette ligne de conduite connaît une limite : la mise en danger de la vie d'autrui.

Il en va ainsi, au sein de l'Administration Pénitentiaire, vous ne l'ignorez pas, où les moyens de protection indispensables dans un environnement confiné, sont insuffisants voire inexistantes.

C'est un cri d'alarme que nous souhaitons vous adresser ! Si l'Administration Pénitentiaire est parfois décrite comme la seconde muette, il est de notre devoir, en tant qu'organisation syndicale, de faire remonter ce qui revient du terrain ! Nos collègues connaissent, aujourd'hui, des conditions d'exercice inadmissibles dans les établissements pénitentiaires et les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation où les mesures barrières préconisées et exigées de tous les citoyens ne sont pas instaurées ou respectées, faute de moyens et/ou de volonté. A cela s'ajoute le discours peu sécurisant de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, qui ne cesse d'envoyer ordres et contre-ordres.

L'ensemble des agents répond présent et exprime la juste nécessité, bien compréhensible, d'exercer leurs missions dans des conditions de sécurité sanitaire pour eux-mêmes, pour leur famille mais aussi dans l'intérêt de la population pénale.

Les personnels pénitentiaires veulent que des moyens matériels soient mis à leur disposition dans les plus brefs délais afin de limiter la propagation du virus dans leurs foyers et dans les établissements pénitentiaires mais aussi que les mesures barrières mises en vigueur pour l'ensemble des concitoyens soient respectées.

Monsieur le Président, la sécurité sanitaire des agents n'est pas un sujet pouvant être traité « d'idéologie » et nous sommes tous conscients de nos responsabilités lors d'une telle crise. Nous le sommes comme citoyens, comme agents de l'Etat mais aussi comme personnes. Ainsi, les risques, que notre administration décide de faire encourir à ses agents, sont inacceptables. Cette obstination à minimiser le risque est un vecteur de contagion en milieu carcéral, lieu confiné par nature, et fait courir un risque majeur et majoré à la population pénale. Des directives claires et pérennes doivent être données pour mettre fin à la surexposition insensée et dangereuse de l'ensemble des personnels pénitentiaires et des publics pris en charge.

Le refus de ne pas octroyer les moyens matériels requis (gants, masques, gel) et les locaux adaptés aux personnels dans le cadre de leurs fonctions et missions, reste incompréhensible et criminel.

Le service public a un sens, Monsieur le Président, et l'ensemble des personnels de l'Administration Pénitentiaire vous le démontre en ces instants si difficiles, mais cela ne doit pas se faire au prix de leur santé. Il est de votre responsabilité de vous assurer qu'ils puissent continuer à les assurer dignement !!

Paris, le 25 Mars 2020

Laurence RICHARD

Secrétaire Générale du SNEPAP-FSU

